**Annexe au CERFA de demande d’aide CUI-CAE**

La présente annexe doit conduire les signataires à s’engager sur une liste limitative de compétences que le poste faisant l’objet d’un recrutement en parcours emploi compétences doit permettre de développer. Le choix des compétences retenues doit tenir compte du projet professionnel du bénéficiaire du parcours et des besoins du marché du travail. L’objectif est de permettre au salarié de pouvoir, à l’issue du parcours, se prévaloir d’une expérience professionnelle fondée sur l’acquisition de savoir-faire et de savoir-être, valorisables auprès de l’ensemble des employeurs.

|  |  |
| --- | --- |
| **COMPETENCES A DEVELOPPER (3 à 6)**  *Lister a minima 3 compétences professionnelles*   1. **COMPETENCES PROFESSIONNELLES**   ………………………………………………………………  ………………………………………………………………  ………………………………………………………………  ………………………………………………………………  ………………………………………………………………  ………………………………………………………………  ………………………………………………………………  Pour déterminer les compétences professionnelles qui doivent être développées durant le CUI-CAE, vous vous référerez au répertoire opérationnel des métiers et des emplois, produit par Pôle emploi, tel que prévu par l’article 1 du décret n°2017-331 du 14 mars 2017, qui associe à chaque code ROME une liste de compétences. Les fiches métiers sont disponibles sur le site de Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr/employeur/les-fiches-metiers-@/index.jspz?id=842>   1. **SAVOIR-ETRE** | |
| Capacité d’adaptation  Gestion du stress  Sens de l’organisation  Rigueur  Autonomie  Capacité de décision  Force de proposition | Curiosité  Persévérance  Travail en équipe  Capacité à fédérer  Sens de la communication  Prise de recul  Réactivité |

Adresse mail du bénéficiaire du contrat : ……………………………………..

Adresse mail du tuteur désigné par l’employeur : ……………………………………..

OPCA de l’employeur : …………………………………

***L’employeur s’engage à mettre en œuvre, en faveur du salarié recruté en CUI, des actions d’accompagnement, de tutorat et de formation, en lien avec l’OPCA ou l’organisme de formation de la branche. Ces actions doivent notamment permettre au salarié d’acquérir les compétences et qualités professionnelles listées ci-après. Il s’engage à répondre aux sollicitations du prescripteur relatives au suivi du contrat.***

***Le respect de cet engagement fera l’objet d’une évaluation par le référent chargé du suivi personnalisé du salarié en CUI. En cas de non-respect de ces engagements, l’employeur devra rembourser l’aide perçue au titre du CUI.***

A......................., le : …/…/…

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *Signature de l’employeur* | *Signature du salarié* | *Signature du référent du suivi personnalisé* |